action, et des personnalités, telles que le *Courrier belge*, dans ses défuntes correspondances, en admettait quelquefois, sont venues égayer les arides colonnes de la feuille *ultrà-juvénile*. On ne répond pas au jappement des petits chiens et l'on passe son chemin. Que dire à des imberbes qui font le honteux métier d'insulter à la noble conduite des Français leurs défenseurs, en jetant de la boue au vieux et brave Chassé, dont les Français ont admiré la belle défense? Sans doute, les ingénieurs qui ont élevé, il y a deux ans, plus ou moins, les barricades d'Arlon, sont compétens pour juger *de la mollesse et de la sottise* du brave guerrier que le maréchal Gérard a d'avance recommandé à l'admiration de l'Europe! Sans doute, Chassé a même eu tort de se rendre si tôt, car les ingénieurs arlonnais savent quels étaient encore ses moyens de résistance, combien de vivres et de matériel lui restaient encore! Ils proclament qu'il aurait pu tenir *des mois entiers!* Ils s'y connaissent les ingénieurs arlonnais, à tel point que, pour preuve, pas n'est besoin de fouiller bien avant dans les ridicules annales de la jactance lovaniste. Un jour, un détachement de la garnison prussienne devait faire une ronde dans les environs de la forteresse; le bruit se répandit à Arlon qu'un bataillon de la garnison était en marche pour prendre possession de la capitale révolutionnaire du grand-duché. Les barricades existaient; il y avait même du canon en batterie; toutefois, il est juste de dire que le mortier-monstre n'y était pas. N'importe, les merveilles du génie sont oubliées; on emballe en hâte les archives; on fait son paquet en toute diligence et l'on se prépare à vider les lieux. Avouez que les juges de la conduite du général Chassé se connaissaient en défense de places fortes et qu'ils ont merveilleusement démontré alors comment on résiste *des mois entiers*. Hélas! ce n'était pourtant qu'une fausse alerte.

N'est-ce pas là une représentation de la fable du lion devenu vieux et de l'âne? Heureusement, pour de pareils coups de pied, le vieux Chassé ne se fâchera pas; sa figure n'en dira rien.

Au surplus, faudra-t-il répondre par des faits aux détracteurs des Luxembourgeois? Nous ne serons pas difficiles sur les mots. Appelez patriotisme ou bienfaisance le sentiment qui donne l'impulsion à leur générosité envers les défenseurs de la citadelle, envers les veuves et les orphelins de tant de braves, peu nous importe: voyons les résultats.

La souscription a produit jusqu'à ce jour 778 florins. Voilà ce qui est certain et exact. On ne compte pas, dans cette somme, les offrandes particulières de plusieurs villages qui ont volontairement institué des collectes et qui en ont envoyé le produit à Luxembourg.

Voulez-vous en savoir plus, messieurs les *jeunes gens?* On vous dira que l'on a renoncé à faire des collectes à domicile, dans notre ville, parce que l'empressement des habitans à venir souscrire spontanément a été tel, que l'on a jugé inutile de provoquer plus spécialement leur bienfaisance.

Quant à nos pauvres, ce n'est pas *avec les miettes de nos tables* que nous les soulageons; cela serait d'une outrecuidance par trop gastronomique; nous les soulageons d'une manière plus réelle; par exemple, si le correspondant des *jeunes gens* voulait consentir à perdre sa dernière dent contre le bon sens et la droiture qu'il cherche vainement à mordre, nous lui dirions d'aller consulter les registres de la commission des secours contre les ravages du choléra et ceux du bureau de bienfaisance; il se convaincrait que les dons ont dépassé les besoins nécessaires au traitement des malades atteints du choléra; il s'assurerait que les pauvres de la ville, en majeure partie, reçoivent des secours périodiques et que d'abondantes distributions en bois de chauffage sont ajoutées aux aumônes ordinaires. Il est vrai que les lundis, quelques mendians nous arrivent du dehors; ce sont des malheureux que le nouveau régime de liberté prive de travail et qui viennent en fraude prélever un tribut sur la charité des habitans de la ville, lorsque dans leurs villages la misère est au comble.

Il est plaisant, le correspondant, il veut faire accroire à *ces bons jeunes gens* qu'à Luxembourg la *misère est grande et les revenus nuls, parce que l'octroi n'est plus d'aucun rapport.* Et s'il n'y avait plus d'octroi du tout, il faudrait donc ployer bagage et prendre la fuite en faisant le signe de la croix sur nos murailles désertes! Allons donc, vous vous moquez de nous, compère! Qu'ont de commun les diminutions des recettes municipales avec les revenus des particuliers? Est-ce ignorance ou mauvaise foi qui vous ont fait ainsi parler au rebours de toute notion d'économie publique?

Vraiment, on ne disconviendra pas que les taxes d'octroi de la ville n'aient reçu un coup funeste de l'affranchissement accordé aux matériaux et aux denrées destinés à l'approvisionnement militaire de la forteresse. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point les particuliers, et surtout la classe commerçante, ont pu en souffrir. S'il y a eu des sujets de plainte, nos concitoyens savent que leurs magistrats municipaux ne les ont pas laissés tomber en oubli et qu'ils ont réclamé auprès de l'autorité compétente. Mais, en suivant une marche légale pour parvenir à des réformes que l'intérêt public commande, ils n'ont pas crié sur les toits; ils n'ont pas ameuté les carrefours; ils ont agi ostensiblement mais sans jactance, et il n'appartient pas à qui n'a pas apprécié même les moindres élémens d'un objet de si haute importance de le lancer dans le public avec cette légèreté d'écolier qui ne doute de rien et qui ne trouve ses approbateurs que parmi ces aveugles auxquels il faut du bruit et de la vaine fumée, par-dessus toute chose au monde.

Luxembourg, le 22 janvier 1833.

Monsieur le Rédacteur,

Instruit que par une méprise inexplicable mon nom continue à figurer parmi les membres de la commission d'agriculture qui s'est formée à Arlon, je crois de mon devoir, et comme sujet loyal et comme fonctionnaire de Sa Majesté notre Roi Grand-Duc, de décliner un titre dont on veut me gratifier malgré moi, et de protester publiquement contre des fonctions que l'on se plaît à m'attribuer sans que je les aie recherchées ni acceptées.

Veuillez en conséquence, monsieur le Rédacteur, donner à ma présente telle publicité que la circonstance exige, et agréer l'assurance de ma plus parfaite considération,

J.-P. HUBERTY, père, not.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS AU PUBLIC.

Les personnes qui désirent faire assurer leurs propriétés par la *Compagnie d'assurance de l'Escaut*, à Anvers, ou qui auraient des affaires à terminer avec elle, sont priées de vouloir bien s'adresser à son correspondant actuel. Mr. *G.-J. De Marie*, à Luxembourg.

A VENDRE une belle MAISON, propre à tout commerce, située rue de Beaumont, n° 32, aboutissant d'un côté à la maison du sieur Wagner, et de l'autre à celle du sieur Didier. Les amateurs qui désireraient l'acheter sont priés de s'adresser à Jean Fischer, fabricant de tabac, rue de la Boucherie, pour avoir de plus amples renseignemens.

AVIS. — M. BRACH, dentiste breveté du royaume, de retour de son voyage, a l'honneur d'en prévenir le public, et de lui faire de nouveau ses offres de service pour tout ce qui concerne son état.

Il est logé chez madame veuve Fischer-Seyler, confiseur, rue du Marché-aux-Grains, n° 390.

Anzeige. — Daß ich von meiner Reiſe wiederum hier angekommen bin, zeige ich dem geehrten Publikum hiermit ergebenſt an, und empfehle mich in allen Zweigen der Zahnarzneikunſt.

Brach, Königl. approbirter Zahnarzt des Reiches,
wohnt bei der Wittwe Fiſcher-Seyler, Conditorin, N° 390.

Nachricht. — Eine bei Dudeldorf (Preußen) gut gelegene Mahl-Mühle mit zwei Gängen und die Einrichtung zu einem dritten, iſt unter billigen Bedingniſſen zu verkaufen. — Liebhaber mögen ſich an Herrn Stümper, Gerichtsvollzieher in Grevenmacher, wenden.

Die ſeitwärts Straßen und Mamer gelegene, mit zwei Gängen verſehene Gaſchtmühle, ſteht vom künftigen erſten April an, nebſt den rings herum gelegenen Gärten, Wieſen und Ackerländereien, auf ein Ziel von 3, 6 oder 9 Jahren zu verpachten.

Miethluſtige belieben ſich deshalb geradehin an den Eigenthümer, Hrn. Notar Cuno, N° 196, zu Lützemburg, zu wenden.

MERCURIALES. — 2e QUINZAINE DE NOVEMBRE 1832.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASIÈRE, à	
	Luxembourg.	Arlon.
Froment	8 62	0 00
Méteil	7 82 1/2	0 00
Seigle	0 00	0 00
Orge	5 31	0 00
Avoine	2 66	0 00
Pois	0 00	0 00
Farine de froment	0 00	0 00
Farine de seigle	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été	0 00	0 00
Idem d'hiver	1 47	0 00
Beurre, la livre des P.-B.	0 91	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.	2 35	0 00
Paille, id. id.	2 05	0 00
Bois de hêtre, la corde	3 53	0 00
Id. de chêne	0 00	0 00

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.